

VILLE DE GRAVELINES (1)
AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21590273500012

POSTE COMPTABLE : SERVICE DE GESTION COMPTABLE DUNKERQUE

M. 57

Décision modificative 1 (3)

Voté par nature

BUDGET : COMMUNE DE GRAVELINES (3)

ANNEE 2026

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

VILLE DE GRAVELINES - COMMUNE DE GRAVELINES - DM - 2026

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	
VUE D'ENSEMBLE	
	II
	A

VOTE	+	
	DEPENSES	RECETTES
	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068) (1)	39 487 333,00
		39 487 333,00

REPORTS	+	
	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (2)	(si solde négatif) 0,00
		(si solde positif) 0,00

	=	
Total de la section d'investissement (3)	39 487 333,00	39 487 333,00

VOTE	+	
	DEPENSES	RECETTES
	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget (1)	106 557,00
		109 453,00

REPORTS	+	
	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté	(si déficit) 0,00
		(si excédent) 0,00

	=	
Total de la section de fonctionnement (4)	106 557,00	109 453,00

	=	
TOTAL DU BUDGET (5)	39 593 890,00	39 596 786,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

(3) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.